

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 25

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

compter de nombreux sujets de satisfaction. Mais, à défaut de cette auguste présence, il s'est trouvé là un aîné plein de sagesse et de bonhomie. Il était venu avec son fils, tireur émérite de plus de soixante-dix ans, tandis qu'il portait lui-même cent et un printemps, ce qui est un bel âge pour faire encore mouche. Ce robuste Helvét, en effet, naquit à Neuchâtel, le 26 octobre 1833. Benjamin Constant, son compatriote, a dit un jour: «Malheur à ceux qui sont nés dans les brumes d'octobre», mais les brumes d'octobre, qui ne sont pas simplement une image sur le lac de Neuchâtel, n'ont pas paru incommoder le moins du monde cet enfant de l'automne. M. Cuanillon, c'est ainsi qu'il se nomme, ne s'est jamais si bien porté, ne fut jamais si disert.

Il a vu beaucoup d'événements. Il a beaucoup voyagé en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne. Il est demeuré vingt ans en Italie. Vingt ans: ce qui semble une parenthèse dans cette existence serait une vie dans la nôtre. Bref, après tant de voyages et tant d'années, le centenaire, quand vint l'heure des discours, eut son mot à dire. Il escalada la tribune d'un pas agile et recommanda à tous ces tireurs rassemblés de garder leur fusil de la bonne main. Il leur fit comprendre que c'était la meilleure façon de protéger leur liberté. Pour la paix, hélas! il y faut encore autre chose.... «Ayez le regard en haut, dit-il la voix tremblante.... La paix ne peut pas exister sans Dieu. Que Dieu vous bénisse et bénisse votre patrie....»

Le brave homme fut entouré. On l'applaudit, on le pressa, on embrassa ses mains. C'est un sage qui, quoique Suisse, paraît préférer Dieu à Genève pour garantir la paix. N'entrons pas dans ce débat difficile; mais saluons ce vieillard raisonnable qui, d'un mot divin, précise, à sa manière, la folie des hommes.

Guermentes.

Petites nouvelles

Voici comment le gouvernement genevois comprend la lutte contre les gaz et la défense des populations civiles contre cette arme de la guerre moderne:

«Au Conseil d'Etat de Zurich.»

«Nous accusons réception de votre lettre du 4 août courant concernant une exposition itinérante de lutte contre les gaz et nous vous en remercions.»

Nous ne croyons point à l'utilité pratique d'une telle exposition — sinon pour ceux qui fabriquent et vendent les appareils. En revanche la conséquence morale de cette initiative nous apparaît comme fâcheux.

Il n'est pas douteux en effet que la frénésie avec laquelle tous les Etats se lancent dans la préparation de la guerre des gaz — même sous prétexte de se défendre — a pour conséquence de pousser partout au développement de l'esprit guerrier. Or les peuples ont besoin de paix et de tranquillité. Le gouvernement de Genève, siège de la Société des Nations et de nombreuses institutions internationales, entend demeurer à l'écart de campagnes, dont la conséquence, qu'on le veuille ou non, est de cultiver le bellicisme.

En raison de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président et Messieurs les Conseillers d'Etat, de faire abstraction du territoire cantonal de Genève dans la préparation de votre exposition itinérante.»

«Le Conseil d'Etat de Genève.»

Cette décision, que la majorité socialiste du gouvernement genevois n'a pas eu de peine à obtenir, montre une fois de plus comme le P. S. se soucie peu des intérêts du peuple et comme il les sacrifie à une popularité facile à cultiver, par des décisions semblables, auprès de ceux qui ne veulent pas voir le danger ou feignent de l'ignorer.

Plutôt que d'interdire le passage à Genève d'une exposition d'appareils pour la lutte contre les gaz, le Conseil d'Etat, ou du moins ses membres de la gauche auraient mieux fait d'interdire à leur président Nicole l'entrée d'une salle de spectacle tant que celui-ci n'aura pas appris à se conduire en chef de gouvernement et non en «costaud des barrières». Son atti-

tude vis-à-vis d'un homme qui est la correction même et qui ne l'avait nullement provoqué lors de l'affaire de la Comédie, à Genève, est tout bonnement un scandale sans précédent et nous espérons que les tribunaux sauront sanctionner comme il convient le responsable d'une arrestation absolument arbitraire.

★

Au Tir fédéral de Fribourg, qui institua pour la première fois dans notre pays un Tir d'armée — match qui opposa 176 groupes de 6 tireurs, représentant autant de bataillons d'élite, de landwehr* et d'unités spéciales: cavalerie et troupes de fortresse — les sélectionnés du bat. car. 9 (Jura bernois), tous attachés à la 2^e compagnie, remportèrent brillamment d'une part la première place d'armée, obtenant le fanion fédéral avec frange or, et, d'autre part, la première place au sein des unités de la 1^{re} division.

Il s'agissait pour chaque homme, les résultats du groupe étant additionnés, de tirer six cartouches, après un tir facultatif de 12 balles, sur la cible à 10 points. Seule l'arme de guerre entraînait en ligne de compte, et aucune bonification n'était accordée aux tireurs.

En dépit de conditions d'éclairage reconnues mauvaises, à l'instant de son tir, le groupe de la cp. bat. car. 11/9 a réalisé les résultats suivants:

Appté Ernest Spitznagel, Tramelan, 52 points.

Car. Louis Greppin, Belprahn, 51 points.

Car. Pierre Kottelat, Mervelier, 50 points.

Car. Martin Seuret, Châtillon, 50 points.

Serg. Gaston Nussbaumer, Porrentruy, 50 points.

1^{er} lieutenant Jean Hirt, Boncourt, 50 points.

Soit au total 303 points. Ces tireurs reçurent avec les honneurs militaires, le fanion d'armée, et M. le conseiller fédéral Minger, ainsi que le colonel-divisionnaire Tissot, leur présentèrent personnellement leurs félicitations. Il est particulièrement heureux qu'un tir d'armée ait été institué; il saura attirer toujours davantage nos fantassins dans les stands, et permettra, de ce fait, un complément d'instruction et d'entraînement d'une très grande importance.

E. N. F.

Selon décision du D. M. F., les recrues du service des automobiles ne recevront plus de bandes molletières à titre d'objet de l'équipement personnel. L'intendance du matériel de guerre, à Berne, est chargée de retirer les bandes molletières des sous-officiers et soldats du service des automobiles qui sont incorporés dans l'élite, la landwehr et le landsturm. Ce retrait aura lieu lors du prochain service ou à l'occasion des inspections dans les communes.

★

Le «Journal officiel» belge a publié une loi interdisant les «milices privées ou toute autre organisation de particuliers dont l'objet est de recourir à la force ou de suppléer à l'armée ou à la police, de s'immiscer dans leur action ou de substituer à elles».

Le motif de cette prohibition est que le maintien de l'ordre public, ainsi que le soin de la défense de la nation et des particuliers appartiennent à l'Etat et à lui seul.

Dès le 8 août, le comité national des milices socialistes a décidé de dissoudre celles-ci en tant qu'organisations spéciales créées au sein du parti ouvrier belge.

D'autre part, le chef des dynazes (racistes flamands), devant la publication de la loi du 7 août, a prononcé la dissolution de ses milices. L'opinion publique voit dans cette obéissance à la loi une victoire du bon sens et une nouvelle preuve de la sagesse et de la modération, qui sont à la base du caractère belge.

Verbandsnachrichten

Kantonaler Unteroffizierstag in Baden

2. September 1934

Der Verband Aargauischer Unteroffiziersvereine, welcher die Durchführung des diesjährigen Unteroffizierstages der rührigen Sektion *Baden* übertragen hat, hat mit dieser Wahl eine vortreffliche Lösung gefunden.

Morgen eine Käsesneise!

*das ist nicht nur eine gute Idee -
das ist eine nationale*

Schweiz. Milchkommission - Jäggi & Wüthrich

